



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 28 juin 2022

**Réunion du Conseil de bassin viticole « Bordeaux-Aquitaine »**

**Fabienne BUCCIO**, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, a présidé le Conseil de bassin viticole « Bordeaux-Aquitaine » le lundi 27 juin 2022 à Bordeaux. En présence des représentants des vignobles de Bordeaux, de la Dordogne et d'une partie du Lot-et-Garonne, les principaux sujets abordés ont porté sur **la campagne en cours et les premiers constats suite aux intempéries exceptionnelles du 20 juin**, ainsi qu'un **bilan exhaustif des aides déployées pour soutenir la filière**, que ce soit **suite aux épisodes de gel de 2021 ou dans le cadre du plan de relance**.

**Campagne en cours**

Les derniers événements climatiques, d'une intensité et d'une ampleur majeur, vont probablement mettre à mal la récolte à venir dans certains secteurs. Les estimations des surfaces impactées sont encore en cours, dans le prolongement de la **mission flash d'évaluation des dégâts** dans le monde agricole décidé par le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire Marc FESNEAU dès le 22 juin. Les services de l'État sont d'ores et déjà mobilisés pour déployer les dispositifs existants en ces circonstances : dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), calamités agricoles pour les productions éligibles (hors viticulture), prise en charge de cotisations sociales par la MSA, demande d'activité partielle...

**Bilan des aides**

Suite aux épisodes de gel au cours de la campagne 2021, un panel de dispositifs variés a été activé afin d'accompagner les agriculteurs dont les viticulteurs particulièrement touchés par ces températures anormalement basses alors que les cultures étaient déjà avancées. Sur la région Nouvelle-Aquitaine, l'État a débloqué près de 80 M€:

- Plus de 60M€ pour l'activation exceptionnelle du régime de calamités agricoles en viticulture et un soutien spécifiques aux assurés ;
- 12M€ pour un dispositif de soutien à l'aval ;
- 2M€ pour un fonds d'urgence ;
- 4,1 M€ pour un dégrèvement de TFNB en Gironde.

Le dispositif de prise en charge des cotisations sociales par la MSA est en cours de déploiement et devrait atteindre également plusieurs millions d'euros, les versements ne pouvant intervenir qu'après le paiement de toutes les autres aides.